



# Pas-de-Calais

## Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251117-lmc1530444-DE-1-1  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025

Publication électronique le : 2 décembre 2025

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire :** M. Claude BACHELET

**Étaient présents :** M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s) :** M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative :** M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative :** M. Bertrand PETIT, M. Michel DAGBERT.

### ACTUALISATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ANNEXE À LA CONVENTION RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE À TRÈS HAUT DÉBIT - NORD-PAS-DE-CALAIS SUR LE TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

(N°2025-433)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1425-1 et L.5722-11 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°14 du Conseil Général en date du 25/03/2013 « Adoption du schéma directeur du très haut-débit en Nord-Pas-de-Calais et adhésion du Département au syndicat mixte ouvert d'études pour la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes » ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique - La Fibre Numérique 59 62 » et notamment son article 11-1 ;

**Vu** la délibération n°2025-96 de la Commission Permanente en date du 22/04/2025 « Actualisation des éléments financiers de l'annexe à la convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n°2024-371 de la Commission Permanente en date du 16/09/2024 « Actualisation des éléments financiers de l'annexe à la convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit - Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du Département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n°2019-313 de la Commission Permanente en date du 03/09/2019 « Convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit du Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du Département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n°2018-491 de la Commission Permanente en date du 05/11/2018 « Avenant n°1 - Convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit du Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du Département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n°2017-208 de la Commission Permanente en date du 06/06/2017 « Convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit du Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique sur le territoire du Département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'accepter l'actualisation des éléments financiers de l'annexe à la convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit de Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du Département du Pas-de-Calais conclue avec le syndicat mixte ouvert « Nord – Pas-de-Calais Numérique », selon les modalités reprises au rapport et en annexe à la présente délibération.

**Article 2 :**

De verser la participation aux frais financiers à hauteur de 139 751,24 €, au titre des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025, selon les modalités reprises au rapport et en annexe à la présente délibération.

**Article 3 :**

De verser, selon les modalités reprises au rapport et en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 813 881,00 €, les fonds de concours suivants au titre des dépenses d'investissement pour l'année 2025 :

- 330 400,00 € (Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards) ;
- 483 481,00 € (Fonds de concours au titre des investissements de construction du réseau).

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 novembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Participations financières prévisionnelles du Conseil départemental du Pas-de-Calais à la construction du réseau Très Haut Débit sur son territoire

**Contribution prévisionnelle sur la période 2025-2042**

Année	Fonds de concours au titre des investissements de construction	Participations au titre des frais financiers	Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards
2025	483 481,00 €	139 751,24 €	330 400,00 €
2026	483 481,00 €	128 651,85 €	315 302,72 €
2027	483 481,00 €	118 485,90 €	275 980,83 €
2028	483 481,00 €	109 074,79 €	247 051,11 €
2029	483 481,00 €	98 773,78 €	226 739,33 €
2030	483 481,00 €	88 815,76 €	212 436,96 €
2031	483 481,00 €	78 873,82 €	200 858,82 €
2032	483 481,00 €	68 986,60 €	191 567,16 €
2033	483 481,00 €	59 154,85 €	183 708,39 €
2034	483 481,00 €	48 960,35 €	177 352,69 €
2035	483 481,00 €	39 104,29 €	167 526,93 €
2036	483 481,00 €	29 202,12 €	149 183,17 €
2037	302 719,00 €	19 979,00 €	125 716,78 €
2038	229 866,00 €	13 410,29 €	100 018,97 €
2039	160 010,00 €	8 226,95 €	78 939,44 €
2040	123 686,00 €	4 016,19 €	72 208,62 €
2041	51 229,00 €	743,08 €	72 216,31 €
2042	- €	- €	36 097,38 €
<b>Total</b>	<b>6 669 282,00 €</b>	<b>1 054 210,84 €</b>	<b>3 163 305,61 €</b>

Réalisé au 31/12/2024	2 902 757,92 €	897 092,96 €	4 042 860,00 €
Contribution totale 2017-2042	9 572 039,92 €	1 951 303,80 €	7 206 165,61 €

## **DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des Services Numériques  
Cellule d'Appui Administrative, Budgétaire, Comptable et  
Référentiel SI

### **RAPPORT N°8**

#### **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025**

#### **ACTUALISATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ANNEXE À LA CONVENTION RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE À TRÈS HAUT DÉBIT - NORD-PAS-DE-CALAIS SUR LE TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Suite à l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) par la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais au premier trimestre 2013, le syndicat mixte ouvert « Nord – Pas-de-Calais Numérique » a été chargé de la mise en oeuvre du Très-Haut-Débit sur le territoire en zone publique, conformément aux objectifs fixés dans le SDAN.

La Région et les deux Départements ont ainsi transféré au syndicat mixte leur compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques prévue à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à l'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) au groupement AXIONE – BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES par le comité syndical du 21 octobre 2016, et à sa signature le 4 novembre 2016, mais aussi suite aux signatures de différents avenants, la phase de construction du réseau a été finalisée en 2021 (en avance de quatre années).

A ce jour, plus de 300.000 prises ont été déployées sur le territoire du Pas-de-Calais et le taux de raccordement final (souscription par un usager d'un contrat auprès d'un fournisseur d'accès internet) est de l'ordre de 73,49 %.

Le financement de la construction et de l'exploitation du réseau par le Conseil départemental du Pas-de-Calais est estimé à 16,7 M€ en investissement et 2,2 M€ en fonctionnement sur la durée des 25 années de la DSP sur un coût global de 840M€ sur le département du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce financement se décompose en fonds de concours au titre des investissements de construction et au titre des raccordements standards, ainsi qu'en participations en fonctionnement au titre des frais financiers (intérêts d'emprunt).

Les conditions d'attribution et de versement du financement au syndicat mixte sont précisées dans une convention financière ayant fait l'objet d'une délibération votée en Commission Permanente le 6 juin 2017 (n°2017-208), le 5 novembre 2018 (n°2018-491) pour l'avenant n°1, et le 3 septembre 2019 pour l'actualisation de la convention financière (n°2019-313).

Une nouvelle version de l'annexe à la convention financière est désormais proposée afin de prendre en compte notamment :

- Une diminution de la participation au titre des frais financiers liés aux emprunts, en raison de la baisse des taux d'intérêts sur les tirages à taux variable (l'échéancier se calcule sur la dernière valeur de taux connue) ;
- Un ajustement de la répartition annuelle des contributions relatives aux raccordements standards, permettant de prendre en compte le nombre de résidences secondaires plus important dans le département du Pas-de-Calais que dans le département du Nord. Les précédentes prévisions étaient basées sur l'extrapolation du réalisé à l'échelle cumulée des deux départements. Il est à noter que le volume total cumulé à l'horizon de la fin de DSP reste basé sur l'hypothèse conservatrice de 100% des locaux raccordés ;
- Le maintien du montant du remboursement au fonds de concours au titre des investissements de construction du réseau.

Pour l'année 2025, ces montants s'élèvent respectivement à 139 751,24 € au titre des dépenses de fonctionnement ; à 330 400,00 € et 483 481,00 € pour un total de 813 881,00€ au titre des dépenses d'investissement.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- d'accepter l'actualisation des éléments financiers de l'annexe à la convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit de Nord-Pas-de-Calais sur le territoire du département du Pas-de-Calais conclue avec le syndicat mixte ouvert « Nord – Pas-de-Calais Numérique » ;
- de verser la participation aux frais financiers à hauteur de 139 751,24 €, au titre des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 ;
- de verser, pour un montant total de 813 881,00 €, les fonds de concours suivants au titre des dépenses d'investissement pour l'année 2025 :
  - 330 400,00 € (Fonds de concours au titre des investissements de raccordements standards) ;
  - 483 481,00 € (Fonds de concours au titre des investissements de construction du réseau).

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY